

RETRAITES : LE DÉBAT VOUS CONCERNE !

Le système de retraite par répartition, où les actifs d'aujourd'hui financent les retraites d'aujourd'hui, est un pilier fondamental de notre contrat social. Il exprime la solidarité entre les générations. Conçu au milieu du siècle dernier, dans une période d'essor économique et démographique, il reste adapté aux salariés dont le parcours professionnel est sans accident.

Cependant, notre système de retraite est aujourd'hui contraint par le chômage et le vieillissement de la population. Il se révèle de plus en plus inadapté aux mutations du monde du travail et des parcours de vie. Alors que la retraite est censée rassurer, désormais elle inquiète.

La CFDT aborde le rendez-vous des retraites fixé en 2010 avec des exigences

- **Elle condamne une réforme uniquement comptable** qui serait un rafistolage injuste et inefficace du système.
- **Elle refuse le maintien inchangé du système actuel** qui augmenterait les inégalités au détriment des salariés les plus modestes et conforterait le développement progressif de la capitalisation individuelle.
- **Elle affirme la nécessité d'améliorer la situation de l'emploi** pour consolider les retraites.
- **Elle souhaite rétablir la confiance dans le système de retraite de toutes les générations.**
- **Elle demande un vaste débat** pour mettre sur la table tous les enjeux liés aux questions de société posées par le **vieillissement de la population** : retraite, soins de santé, dépendance.
- **Elle considère que les ajustements de paramètres nécessaires** (sur la durée d'assurance et/ou le taux de cotisation) **doivent être précisés** dans le cadre de ce débat.

.../...

LE SYSTÈME DE RETRAITE SOLIDAIRE DOIT ÉVOLUER POUR :

Combattre les inégalités

• **Inégalités d'espérance de vie**

Les salariés qui ont exercé des travaux pénibles perçoivent une pension le plus souvent modeste, pendant une durée en moyenne plus brève que les autres salariés. L'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier reste inférieure de 3 ans à celle de la moyenne des hommes, tous métiers confondus.

• **Inégalités entre les femmes et les hommes**

La retraite creuse les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes. Le montant moyen de la pension des femmes (y compris pension de réversion) est de 1 000 euros par mois contre 1 600 euros pour celle des hommes.

• **Inégalités au détriment des parcours professionnels fragmentés**

Les règles de calcul des pensions défavorisent toutes les mobilités professionnelles qui se traduisent par un changement de régime de retraite (polypensionnés). Près de 40% des nouveaux retraités sont dans cette situation. Par ailleurs, les parcours morcelés sont mal pris en compte : stages, chômage, maladie, minima sociaux, ...

• **Inégalités au détriment des carrières à bas salaires**

Le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites a montré que la règle de calcul des pensions sur les 25 meilleures années de carrière s'effectue au détriment des revenus les plus modestes qui connaissent une faible progression salariale et en faveur des fortes progressions de salaires.

• **Inégalités au détriment des carrières longues**

Les salariés qui ont commencé à travailler jeunes doivent le plus souvent poursuivre leur activité jusqu'à 60 ans pour pouvoir partir en retraite, même s'ils ont effectué avant cet âge une "carrière complète" (soit 40 ans et 6 mois en 2010). Ils ont souvent des pensions modestes, mais doivent travailler et cotiser plus longtemps que les autres salariés sans acquérir de nouveaux droits.

MAIS AUSSI POUR :

Devenir lisible et compréhensible

- Depuis 2003 et grâce à la CFDT, les salariés reçoivent chez eux le relevé de leur carrière et une estimation du montant de leur retraite.
- Cependant le système reste encore difficile à comprendre et les salariés ne découvrent le montant de leur pension qu'en fin de carrière.

Donner des choix aux salariés et aux agents des fonctions publiques

- Les parcours de carrière et les aspirations des salariés et des agents publics sont très variables. En 2008, par exemple, plus de 15% des salariés ont choisi soit de partir dès que possible au prix d'une retraite plus faible, soit de continuer à travailler au-delà de la durée d'une carrière complète pour augmenter le montant de leur pension.
- Aujourd'hui, les choix pour combiner autrement travail et retraite (cumul emploi retraite, retraite progressive, surcote) sont ouverts seulement à partir de 60 ans, ce qui pénalise les salariés ayant commencé à travailler jeunes.

Renforcer la solidarité entre les générations

- Le niveau des pensions n'est pas garanti pour les générations futures. Le taux de remplacement brut du dernier salaire dans le privé diminue régulièrement : fixé en théorie à 50 % dans le régime général, il est en réalité de l'ordre de 45 % pour une "carrière complète" à 1,2 fois le Smic, principalement à cause de la modification du mode de calcul des pensions introduite en 1993.
- L'allongement de l'espérance de vie doit faire l'objet d'un partage équilibré entre temps de travail supplémentaire et temps de retraite supplémentaire, pour ne pas peser uniquement sur les générations futures.

Garantir l'équilibre financier à long terme

- Le système de retraite fournit un revenu de remplacement et reste assis principalement sur les salaires.
- Solidarité, conséquences de la crise et arrivée à la retraite des générations nombreuses du "papy-boom" doivent donner lieu à un financement élargi à d'autres revenus.

LA CFDT RÉTABLIT LA VÉRITÉ !

« **IL FAUT RECULER L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE AU-DELÀ DE 60 ANS.** »

NON ! Le recul de l'âge légal de départ à la retraite serait une injustice et pénaliserait ceux qui ont commencé à travailler jeunes. Seuls les salariés aux carrières les plus longues seraient amenés à travailler plus longtemps pour obtenir une retraite complète.

« **IL EXISTE DES SOURCES ALTERNATIVES DE FINANCEMENT DES RETRAITES.** »

OUI ! Pour financer certains aspects du système de retraite qui sont de l'ordre de la solidarité nationale (les redistributions comme les trimestres validés en cas de chômage ou encore le financement des déséquilibres démographiques), d'autres revenus peuvent être mis à contribution, notamment les revenus des capitaux, même si tout le monde sait qu'ils ne suffiront pas à combler le besoin de financement...

« **IL FAUT ALIGNER LE SYSTÈME DES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES SUR CELUI DU SECTEUR PRIVÉ.** »

NON ! Mais il faut permettre aux salariés des allers-retours entre secteurs privé et public. Les nombreuses carrières mixtes privé / public sont aujourd'hui pénalisées : les carrières courtes dans la fonction publique (moins de 15 ans) ne permettent pas d'obtenir, par exemple, une retraite dans le régime correspondant.

« **IL FAUT DÉVELOPPER L'EMPLOI POUR RÉSOUDRE VÉRITABLEMENT LA QUESTION DES RETRAITES.** »

OUI ! La réduction du chômage est une des premières conditions pour préserver les retraites. En France, le taux d'emploi des jeunes et celui des seniors sont inférieurs à la moyenne de l'Union européenne. L'emploi doit être favorisé à tous les âges de la vie.

« **IL VAUT MIEUX DÉVELOPPER LA RETRAITE PAR CAPITALISATION INDIVIDUELLE.** »

NON ! La retraite par répartition est plus solidaire qu'une retraite par capitalisation où chaque salarié épargne pour sa propre pension. La répartition est aussi beaucoup plus stable que la capitalisation, car elle s'appuie sur l'évolution des salaires. Par ailleurs, l'épargne salariale collective doit être accessible à tous les salariés.